



**FORMATION CONTINUE 2023**

**PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE**

**DROIT PENITENTIAIRE**

**COMMISSION DE DISCIPLINE, MESURES EN  
DETENTION ET VOIES DE RECOURS**

**Mardi 10 octobre  
De 9h30 à 10h30**

**Guillaume FAUGERE**  
Avocat au barreau de Toulouse

En présentiel : Ecole des Avocats, 35 C Bd des Récollets, Toulouse  
En visio : via zoom

**80€ la séance  
60€ / - 2 ans**

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de comprendre les procédures pénitentiaires et de répondre à une demande d'une personne détenue.

**Pré requis :**  
Être avocat.

**Programme :**

- Droits de la défense et mesures en détention
- Les référés préalables à une action au fond
- La discipline en détention
- Le recours contre les sanctions disciplinaires
- Le recours de plein contentieux et les référés urgents

**Moyens pédagogiques :**

Support pédagogique remis avant la formation.  
Enquête de satisfaction de la formation.  
Quizz d'atteinte des objectifs.

**Niveau de la formation :** 1 (Acquisition des fondamentaux) et 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

**Présence des apprenants :**

*Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP ([edasop.fr](http://edasop.fr)) leur attestation de présence.*

*Pour les avocats inscrits en visio : formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 53 06 99).*

*Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.*

***Inscriptions*** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap :**

*Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

**Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE  
[s.debalorre@edasop.fr](mailto:s.debalorre@edasop.fr)  
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)